



URGENT Facture intervention plomberie

Par **PhilippeS**, le **23/02/2008** à **10:52**

BonjourrrnAprès une fuite d'eau à mon compteur d'eau, fuite au dessus du compteur, partie réservée à la copropriété,, j'ai contacté ma copro.rnIl ont mis presque une semaine à faire intervenir un plombier.rnCelui-ci à couper l'eau en cave, remplaçait 2 joints usés et remis l'eau.rnJe eçoit aujourd'hui à mon courrier la facture du plombier, 116€10, en me précisant que ce montant sera porté au débit de mon compte car c'est une intervention d'ordre privative.rnLe compteur d'eau se situe à mon domicile, mais après m'être renseigné auprès de la compagnie des eaux, elle me stipulait, que si je recevait une facture de leur part l'intervention serait à leur frais, mais dans le cas où je recevait une facture eau de la copro, la facture est à leur charge, car la fuite concerne le haut du compteur, le côté arrivée d'eau.rnPour ma part, j'ai trouvé dans mon secteur des plombiers qui intervenaient pour 80€ en tarif particuliers, et mon assurance aurait pris en charge une partie de cette facture si je faisait appel à leur service SOS plomberie, et il ont des tarifs spéciaux, équivalent à ceux de Mondial Assistance, inferr au coût demandé par la copro.rnSuis-je en droit de refuser de payer cette facture à titre individuel ?rnQuel est mon recours de copropriétaire pour voir changer ce genre de facturation plus élevée que le marché ?rnMerci par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.rnBien à vousrnPhilippe S.